

**SOUTIEN INDIVIDUEL D'ACCES AUX MARCHES**  
**Guide du demandeur**

Aliments du Québec  
Mars 2023

## Table des matières

Contexte .....	3
Critères d'admissibilité .....	4
Demandeur .....	4
Projet.....	5
Les étapes pour déposer une demande d'aide financière .....	5
Étape 1 : préqualification .....	5
Étape 2 : dépôt d'une demande d'aide financière complète .....	6
Étape 3 : analyse d'une demande d'aide financière complète .....	7
Sélection d'une demande .....	8
Précision concernant le Formulaire de demande d'aide financière .....	9
Section – Demandeur .....	9
Section – Projet .....	11
Précision concernant le Formulaire de préqualification.....	12
Précision concernant le Formulaire de coûts de projet.....	14
Activité 1 : Registre de produits .....	14
Activité 2 : Spécialiste en développement de marché ou en marketing (salaire) .....	15
Activité 3 : Marketing.....	16
Étude de marché.....	16
Banque de données.....	16
Sondage .....	16
Test de marché.....	16
Dégustation à des points de vente.....	16
Conception et création de contenu.....	16
Plaques d'impression / matrices.....	17
Achat ou placement média/publicitaire .....	17
Services professionnels d'un influenceur ou d'un ambassadeur de marque ....	17
Gestion/animation des réseaux sociaux.....	17
Frais de référencement d'une chaîne de détail pour un nouveau produit.....	18
Activité 4 : Développement des affaires .....	18
Actualisation d'une stratégie de commercialisation .....	18
Enregistrement de marques de commerce .....	18
Frais d'adhésion à une association .....	18
Travaux de développement en lien avec le site Web du demandeur .....	18
Frais fixes pour un accès à une plateforme de vente en ligne ou de maillage d'affaires.....	19
Frais fixes sur une base mensuelle pour les services d'un nouveau courtier, pour la première année .....	19
Honoraires professionnels d'un spécialiste externe pour démarcher de nouveaux clients .....	19
Honoraires professionnels d'un spécialiste externe en merchandising .....	19
Accès, abonnement et services du Système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) .....	20
Activité 5 : Salons professionnels et salons majeurs de l'industrie.....	20
Demande de révision .....	21



Le contenu de ce guide ne peut prévaloir sur les dispositions prévues dans le texte intégral du Soutien individuel d'accès aux marchés. Il est possible de consulter le texte intégral à l'adresse suivante : <https://www.alimentsduquebec.com/fr/siam-soutien-individuel-dacces-aux-marches/>

## Contexte

Le Conseil de promotion de l'agroalimentaire québécois (ci-après « Aliments du Québec ») reçoit un financement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (ci-après le « MAPAQ ») afin d'appuyer les transformateurs alimentaires québécois dans la commercialisation et le développement de marchés de leurs produits, au Québec, en circuit long de commercialisation. L'aide financière du Soutien individuel d'accès aux marchés (SIAM) permettra aux entreprises admissibles:

- d'accroître la présence des produits québécois au sein de divers réseaux de distribution alimentaire;
- de favoriser la diversification des marchés québécois;
- de renforcer la compétence des entreprises en matière de commercialisation;
- d'accroître la notoriété et la visibilité des produits bioalimentaires québécois au Québec;
- d'augmenter les ventes de produits alimentaires transformés au Québec.

## Le programme est en appui à :

- La [Politique bioalimentaire 2018-2025 – Alimenter notre monde](#), dont la vision consiste à développer un secteur bioalimentaire prospère, durable, ancré sur le territoire et engagé dans l'amélioration de la santé des Québécoises et des Québécois. Le programme contribue notamment à l'atteinte de la cible suivante : *Ajouter 10 G\$ de contenu québécois dans les produits bioalimentaires achetés au Québec*;
- La [Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois : pour une alimentation locale dans les institutions publiques](#).

## Objectif général

- Faciliter l'accès des entreprises québécoises de transformation alimentaire aux réseaux de distribution en circuit long de commercialisation sur les marchés québécois.

## Objectif spécifique

- Appuyer les entreprises de transformation alimentaire dans la mise en œuvre d'activités de commercialisation et de développement de marchés, au Québec, en circuit long de commercialisation, de manière à :



- Accroître la présence des produits québécois au sein de divers réseaux de distribution alimentaire;
- Favoriser la diversification des marchés québécois;
- Renforcer les compétences en matière de commercialisation;
- Augmenter les ventes de produits alimentaires transformés au Québec.

## Critères d'admissibilité

### Demandeur

- Entreprise de transformation alimentaire<sup>1</sup> ayant un établissement en activité au Québec ou agro transformateur<sup>2</sup> ayant un établissement en activité au Québec;
- Être une entreprise individuelle;
- Être légalement immatriculé au Québec;
- Être à but lucratif;
- Commercialise ses produits depuis au minimum une année. La date d'immatriculation indiquée au Registraire des entreprises du Québec ne permet pas de valider ce critère;
- Avoir atteint un chiffre d'affaires, lié à ses activités de transformation alimentaire, de 250 000 \$ et plus;
- Avoir la capacité financière suffisante pour réaliser son projet. Le demandeur doit atteindre des ratios minimaux pour satisfaire ce critère :
  - La cote Z (Altman) : pointage de solvabilité qui évalue la probabilité de faillite d'une entreprise. La Cote Z doit être plus grande ou égale à 1,30.
  - La liquidité générale : capacité de respecter les obligations financières à court terme. Le ratio doit être plus grand ou égal à 1,15.
  - L'autonomie financière : capacité de couvrir les dettes avec les capitaux propres. Le ratio idéal doit plus grand ou égal à 0,50.
  - L'efficacité de la rentabilité : tendance à exercer une rentabilité de plus en plus efficace entre les exercices financiers. Le ratio idéal est plus grand que 1,0.

<sup>1</sup> Est également admissible une entreprise confiant en sous-traitance au Québec sa transformation alimentaire. Ce type de demandeur doit satisfaire les exigences suivantes pour être admissible : a) la sous-traitance est confiée majoritairement à un ou plusieurs établissement(-s) de transformation alimentaire au Québec; b) dans la situation où le demandeur confie la totalité de sa transformation alimentaire en sous-traitance, celui-ci doit déclarer au Registraire des entreprises du Québec (REQ) une activité économique associée à l'industrie des aliments ou à l'industrie des boissons; c) le projet vise les produits alimentaires du demandeur transformé au Québec par lui-même ou par sous-traitance.

<sup>2</sup> Dans le cas d'un agro transformateur, pour être reconnu comme un *demandeur* admissible, les exigences suivantes doivent être satisfaites : il commercialise ses produits alimentaires transformés depuis une année et plus et il a atteint un chiffre d'affaires en lien avec ses activités de transformation alimentaire supérieur à 250 000 \$.



- Le taux de croissance moyen (TCM) : en comparaison avec le TCM des quatre dernières années des livraisons manufacturières de l'industrie québécoise, le TCM doit être plus grand ou égal à celui de l'industrie québécoise. Le TCM est mis à jour chaque hiver. Il se réfère au bilan annuel publié par le MAPAQ, [Le Bioalimentaire économique](#).

### Projet

- Vise une durée de 12 mois;
- Vise une aide financière minimale de 10 000 \$;
- Permet de contribuer à l'atteinte de l'objectif général du programme;
- Vise le circuit long de commercialisation;
- Consiste en la mise en œuvre d'activités de commercialisation et de développement de marchés au Québec permettant :
  - d'accéder à un nouveau marché. Par exemple, une entreprise active dans le marché de détail et qui souhaite percer le marché de la restauration ou institutionnel.
  - d'accéder à un nouveau segment de marché. Par exemple, une entreprise présente dans une chaîne de détaillants et qui souhaite accéder à une autre chaîne de détaillants.
  - d'élargir ses parts de marché au Québec à une plus grande échelle de commercialisation. Par exemple, une entreprise exploitant quelques points de vente au détail dans sa région et qui souhaite intégrer tout le réseau québécois de la même chaîne de détaillants.

### Les étapes pour déposer une demande d'aide financière

Visitez le site Web ; <https://www.alimentsduquebec.com/fr/siam-soutien-individuel-dacces-aux-marches/>

#### Étape 1 : préqualification

À partir du site Web d'Aliments du Québec, vous devez cliquer sur le bouton Étape 1 pour accéder au Formulaire de préqualification et de données financières. Ensuite, vous devez le télécharger, le remplir et l'enregistrez. Pour le retourner, vous devez cliquer sur l'adresse courriel qui se retrouve au bas de votre formulaire

L'étape de préqualification est préalable avant de déposer une demande d'aide financière complète. Elle permet de valider la capacité financière ainsi que les critères d'admissibilité quant à l'expérience en commercialisation et au chiffre d'affaires. Lorsque le demandeur demande une préqualification, il reçoit un formulaire du MAPAQ qu'il doit remplir et retourner.

Il est possible que le MAPAQ exige une copie des états financiers pour finaliser la validation de la préqualification ou lorsqu'il procède à un échantillonnage aléatoire afin de vérifier la véracité des informations reçues. Dans l'une ou



l'autre des situations, sachez que les états financiers doivent être externes et vérifiés, examinés ou compilés par un comptable professionnel agréé (CPA) et représenter une année complète d'exploitation (12 mois). Si les états financiers ne correspondent pas à ce qui est mentionné précédemment, ils sont alors reconnus non recevables et la préqualification est automatiquement non concluante. Le demandeur sera invité à se conformer à cette exigence de recevabilité afin de procéder à une nouvelle étape de préqualification.

Pour qu'une préqualification soit satisfaisante, le demandeur doit obtenir le pointage minimal requis. Dans un tel cas, le demandeur est informé que la préqualification est satisfaisante et qu'Aliments du Québec fera suivre les formulaires de demande d'aide financière et de coûts de projet et de montage financier; ce qui correspondra à la deuxième étape (voir ci-dessous). Dans le cas contraire, soit un complément d'information sera demandé pour finaliser la validation, soit le demandeur sera avisé qu'il ne répond pas aux exigences de base pour pouvoir déposer un projet.

## **Étape 2 : dépôt d'une demande d'aide financière complète**

Lorsque la préqualification est satisfaisante (étape 1), Aliments du Québec enverra au demandeur le Formulaire de demande d'aide financière et le Formulaire de coûts de projet et de montage financier. Les formulaires ainsi que tous les documents internes du demandeur doivent être rédigés en français.

Tous les renseignements demandés dans le Formulaire de demande financière sont obligatoires pour l'analyse de votre demande. Tout formulaire incomplet sera considéré comme non recevable. Vous devez présenter une demande d'aide financière complète, incluant les documents obligatoires et exigés.

Lors du dépôt de la demande, Aliments du Québec enverra un accusé de réception. Dans le cas d'une demande d'aide financière complète dont le demandeur et le projet sont admissibles, Aliments du Québec transmet par courriel une confirmation de dossier complet. L'accusé de réception ou la confirmation de dossier complet n'accorde aucune garantie de financement ni d'obligation de la part d'Aliments du Québec, car le demandeur et son projet doivent faire l'objet d'une analyse approfondie et doivent respecter l'ensemble des critères et des conditions précisés dans le présent texte.

Une demande d'aide financière complète inclut :

- a. Documents obligatoires
  - Formulaire de demande d'aide financière dûment rempli et signé.
  - Calendrier/étapes de réalisation de projet.
  - Plan d'affaires.
  - Formulaire de coûts de projet et de montage financier.



b. Documents exigés selon la situation

- Certificats biologiques des produits lorsqu'il y a demande de bonification pour un projet reposant exclusivement sur la commercialisation et le développement de marchés de produits alimentaires transformés, certifiés biologiques, du demandeur.
- Offres de services, devis, ententes ou contrats lorsque les frais ou les honoraires professionnels externes sont supérieurs à 15 000 \$.
- Curriculum vitae, description de poste, organigramme avant/après lorsqu'il y a embauche ou promotion d'une ressource interne pour un poste de spécialiste en développement de marché ou de spécialiste en marketing.

c. Documents optionnels

- Tout document pouvant appuyer le projet et démontrer le sérieux de la démarche ou que le projet est structuré. Par exemple, un plan de commercialisation, un plan stratégique ou une étude de marché. L'analyse de la demande tient compte des documents additionnels soumis.

**Étape 3 : analyse d'une demande d'aide financière complète**

Les formulaires de demande d'aide financière et de coûts de projet ainsi que la documentation obligatoire, exigée et optionnelle, doivent être envoyés lors d'un seul et même envoi, par courriel. À la réception de la demande, Aliments du Québec enverra un accusé de réception.

Aliments du Québec procédera à la recevabilité et à l'admissibilité de la demande : cette étape consiste en la vérification du respect des critères du SIAM et de la conformité des pièces reçues.

Si la recevabilité et l'admissibilité sont concluantes, Aliments du Québec avisera le demandeur qu'elle commence l'analyse de la demande et confirmera une date à laquelle les dépenses peuvent être admissibles. La confirmation d'une date de dépenses admissibles ne signifie pas que la demande est autorisée ou qu'une aide financière sera octroyée.

Si la recevabilité ou l'admissibilité n'est pas satisfaisante, Aliments du Québec communiquera avec le demandeur pour obtenir des précisions ou des documents additionnels. Un délai de dix jours ouvrables sera accordé pour corriger la situation. En recevant les précisions ou documents demandés à l'intérieur du délai signifié et à la satisfaction d'Aliments du Québec, l'organisme avisera le demandeur qu'elle commence l'analyse de la demande et confirmera par la même occasion une date à laquelle les dépenses peuvent être admissibles.

Cependant, si Aliments du Québec ne reçoit pas les précisions ou documents demandés à l'intérieur du délai signifié ou si les précisions ou les documents



demandés ne sont pas satisfaisants, le demandeur sera avisé que la demande est non recevable et celle-ci sera fermée.

### **Sélection d'une demande**

L'analyse d'une demande d'aide financière repose sur les critères suivants :

- A. La capacité du demandeur à réaliser le projet.
- B. La pertinence et la qualité du projet :
  - caractère structuré de la demande et niveau préparation du demandeur;
  - adéquation entre les activités demandées et les objectifs du demandeur;
  - démonstration de retombées intéressantes et réalistes pour le Québec.
- C. La démonstration que le projet permet d'appuyer l'objectif spécifique du SIAM.

La satisfaction des critères A, B et C s'expriment par l'appréciation des documents déposés, notamment ceux qui viennent supporter la préparation du projet. Avez-vous, par exemple, consulté des études de marché? Accéder à des données de marchés? Élaborer un plan de commercialisation? Rédiger une stratégie? Dans un tel cas, les joindre avec votre demande.

Le demandeur et le projet doivent satisfaire à un ensemble d'éléments pour qu'une demande puisse être sélectionnée. Assurez-vous de bien documenter ces éléments, entre autres :

- Le projet est cohérent avec le plan d'affaires. S'inscrit-il dans la continuité ou encore est-il enligné sur la mission de l'entreprise? Est-ce que le projet s'inscrit à la bonne étape dans le cycle de vie de l'entreprise?
- Les activités demandées permettront d'atteindre vos objectifs. Les dépenses soumises, sont-elles en lien avec votre objectif principal?
- Le coût total du projet est cohérent par rapport au chiffre d'affaires. Par exemple, si le coût de votre projet dépasse 16 % de votre chiffre d'affaires, l'ensemble du projet est mis en question étant donné la capacité réelle à le réaliser, mais aussi du sérieux de la démarche.
- Avez-vous déposé des documents additionnels pour appuyer le projet? Bien que ces documents ne soient pas obligatoires, ils sont considérés dans l'analyse de la demande, car ils permettent d'apprécier la préparation et le sérieux de la démarche; que votre projet repose sur quelque chose de solide.
- Le plan d'affaires est récent. Un plan d'affaires datant de plus de trois ans ou n'étant pas actualisé ne permet pas d'obtenir un portrait juste du demandeur ni de sa compréhension du marché dans lequel il évolue. Un plan d'affaires bien préparé, détaillé et structuré illustre le degré de préparation du demandeur et du sérieux de sa démarche.





- Le plan d'affaires inclut une analyse objective et réaliste des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces (FFOM).
- Le plan d'affaires présente la stratégie de croissance de l'entreprise.
- Le calendrier du projet est réaliste, les étapes sont claires, une planification budgétaire dans le temps y figure.

Une fois l'analyse terminée, Aliments du Québec informera le demandeur de la décision rendue. Dans le cas d'une demande acceptée, le demandeur recevra une lettre d'octroi ainsi qu'une entente de contribution. Dans le cas d'une demande refusée, le demandeur sera informé de la décision par écrit et de la raison du refus.

Note : lorsqu'un demandeur a déjà reçu de l'aide financière dans le cadre du SIAM et qu'il dépose une nouvelle demande, la recevabilité s'appuiera notamment sur le respect des conditions et des dispositions de la dernière entente de contribution, notamment en lien avec l'article 9 (transmission des résultats au MAPAQ sur demande et partage d'informations dans le [Répertoire des aliments québécois](#)).

### Précision concernant le Formulaire de demande d'aide financière

Cette section précise certains champs à remplir en lien avec l'information requise dans le formulaire de demande d'aide financière. L'objectif de cette section est d'assurer une bonne compréhension des renseignements demandés et de favoriser un traitement équitable, efficace et rapide.

#### Section – Demandeur

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Ensemble de dix chiffres attribués à chaque entreprise qui s'immatricule auprès du REQ.
Nom légal du demandeur	Nom légal de l'entreprise tel qu'indiqué au REQ. Dans le cas d'une entreprise à numéro, il est utile d'indiquer entre parenthèses le nom usuel, par exemple 9006-1234 Québec inc. (Bleuets YUL)
Signataire autorisé	Principal gestionnaire de l'entreprise.
Responsable de projet	Personne-ressource du demandeur responsable de la réalisation du projet ou disponible pour les communications en lien avec le projet.
Code SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).
Dernier exercice financier	Indiquez le chiffre d'affaires figurant dans l'exercice financier complété le plus récent. Les états financiers reconnus et admissibles au SIAM doivent être externes et vérifiés, examinés ou compilés par un comptable professionnel agréé (CPA). Lors de l'étape de préqualification, il est possible que le MAPAQ exige une copie des états financiers pour



	finaliser la procédure de validation ou, sur une base aléatoire, pour des fins de contrôle sur l'exactitude des données transmises.
Capacité de production et nombre d'employés	Indiquez l'utilisation actuelle de votre capacité de production ainsi que le nombre total d'employés.
Description de l'offre des produits et des services	Résumez votre offre de produits alimentaires ainsi que des services offerts.
Expérience en commercialisation	Corresponds au nombre d'années que vous commercialisez vos produits et services. L'expérience minimale requise est d'une année. Prenez note que la date d'immatriculation figurant au Registre des entreprises du Québec (REQ) n'a aucun lien avec le début de l'expérience en commercialisation.
Mise en marché (circuits de distribution)	Description graphique de vos circuits de distribution. Le circuit court de commercialisation (C) implique au maximum un intermédiaire entre le demandeur et le consommateur (p. ex. vente directe à une boutique locale ou vente directe au consommateur). Le circuit long de commercialisation (L) implique au minimum deux intermédiaires entre le demandeur et le consommateur (p. ex. la vente à un distributeur qui revend les produits à un restaurant). Veuillez cocher tous les circuits de distribution qui s'appliquent à votre situation.
Nombre total de points de vente au Québec	Pour l'ensemble de vos circuits de distribution.
Principaux clients en lien avec les circuits de distribution	Indiquez le nom de vos principaux clients pour l'ensemble du Québec
Sous-traitance	<p>Si vous offrez des services de sous-traitance de transformation alimentaire, indiquez-le.</p> <p>Si vous utilisez des services de sous-traitance, vous devez identifier les entreprises de sous-traitance et indiquer quelle proportion de votre offre de produits alimentaires est concernée par la sous-traitance. La sous-traitance doit être majoritairement réalisée au Québec pour être considérée dans la clientèle admissible. Si vos produits alimentaires sont à 100 % concernés par de la sous-traitance, dans l'état de renseignement au REQ, l'une de vos activités économiques doit être associée à l'industrie des aliments ou des boissons pour être considérée dans la clientèle admissible.</p>



## Section – Projet

Date de début de projet	<p>Date à laquelle votre projet débutera. Cette date ne peut pas être antérieure à la date du dépôt de votre demande d'aide financière complète. Par exemple,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- si vous déposez une demande complète le 1<sup>er</sup> septembre, les dépenses pourront être admissibles à partir de cette date si votre demande est acceptée;</li> <li>- si vous déposez une demande incomplète le 1<sup>er</sup> mai et que celle-ci est considérée comme étant complète le 12 mai, la date de début de projet sera le 12 mai.</li> <li>- Si vous déposez une demande complète le 8 août, les dépenses ne pourront pas être admissibles à partir du 15 juin même si c'est la date que vous avez indiquée dans le formulaire.</li> </ul>
Circuit de commercialisation visé	L'aide financière est destinée à des projets en circuit long de commercialisation. Cette question sert à le confirmer.
Principal objectif	Le projet doit se référer au minimum à l'un des trois objectifs indiqués. Vous avez la possibilité d'ajouter d'autres objectifs.
Décrire les principales activités qui permettront d'atteindre votre ou vos objectif(-s)	Vous référer notamment au Formulaire de coûts de projet et de montage financier en les présentant de manière logique et selon un échéancier. L'ensemble des activités devraient permettre de les atteindre. Si ce n'est pas le cas, contextualisez.
Titre du projet	Donnez un court titre à votre projet. Si la demande est acceptée, ce titre devrait figurer sur l'entente de contribution, à moins d'avis contraire.
Présentation succincte du projet	Résumez en quelques lignes l'ensemble de votre projet (objectif, quoi, comment, résultats attendus).
Description détaillée du projet	<p>Le champ de réponse est illimité. Vous pouvez copier-coller un texte existant ou ajouter un document avec votre demande qui présente les détails de votre projet, comme un plan de commercialisation par exemple. L'indiquer le cas échéant.</p> <p>Présentez en détail votre projet. Couvrir au minimum chacun des éléments suivants : positionnement actuel et positionnement souhaité du demandeur; produits concernés par le projet (présentation, positionnement, analyse de la concurrence, historique de croissance); tendances du secteur; tendances du marché; clientèle cible; opportunités de marché; évaluation des risques</p>



	internes/externes; stratégie de coût; stratégie de marketing; financement et plan d'action (calendrier de réalisation).
Expertise interne et externe	Présentez les personnes qui mettront en œuvre ce projet, interne ou externe. Quelle est leur expertise? Quelles sont leurs compétences?
Retombées potentielles	Indiquez la valeur monétaire estimée des ventes supplémentaires du fait de la réalisation du projet. Cette valeur monétaire estimée devrait refléter les ventes supplémentaires à court terme (à la fin du projet ou dans l'année suivant la fin du projet). Y a-t-il d'autres retombées espérées, telles que des investissements additionnels, de la création d'emplois, etc.?
Facteurs de succès	Sur quoi repose votre projet? Qu'est-ce qui fera en sorte que le projet atteindra vos objectifs? Par exemple, est-ce votre positionnement actuel? Le marché qui est favorable? Des ressources exceptionnelles?
Préparation du projet	L'analyse du projet repose notamment sur le fait que le demandeur a pris le temps de préparer son projet, qu'il a consulté ou fait des démarches pour comprendre l'environnement économique dans lequel il évolue. Cette préparation est considérée comme un indicateur important que le projet est structuré. Vous êtes invité à déposer des documents qui démontrent votre niveau de préparation.

### Précision concernant le Formulaire de préqualification

Ce formulaire est exigé pour l'Étape 1. Il permet de qualifier le demandeur, notamment sur sa capacité financière à réaliser un projet. Sur le site Web d'Aliments du Québec, cliquez sur le bouton pour accéder au formulaire. Notez que le MAPAQ peut exiger de recevoir vos états financiers lors de cette étape. Pour chaque ligne identifiée par une lettre, par exemple a), une précision est disponible à la fin du formulaire.

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Ensemble de dix chiffres attribués à chaque entreprise qui s'immatricule auprès du REQ.
Nom légal du demandeur	Nom légal de l'entreprise tel qu'indiqué au REQ. Dans le cas d'une entreprise à numéro, il est utile d'indiquer entre parenthèses le nom usuel, par exemple 9006-1234 Québec inc. (Bleuets YUL)
Date d'immatriculation	Tel qu'indiqué au REQ.
Depuis combien d'années	Corresponds au nombre d'années que vous commercialisez vos produits et services.



commercialisez- vous vos produits?	L'expérience minimale requise est d'une année. Prenez note que la date d'immatriculation figurant au REQ n'a aucun lien avec le début de l'expérience en commercialisation.
Estimation du coût du projet	À l'étape de préqualification, vous devez estimer sommairement le coût de votre projet. Vous pouvez vous référer au texte du SIAM pour prendre connaissance des dépenses admissibles. Si la préqualification est positive, vous recevrez le Formulaire de coûts de projet et vous pourrez les détailler. Il n'est pas nécessaire que l'information dans le Formulaire de préqualification soit la même que dans le Formulaire de coûts de projet.
Quelle est l'estimation des retombées potentielles (\$) du projet	Indiquez la valeur monétaire estimée des ventes supplémentaires du fait de la réalisation du projet. Cette valeur monétaire estimée devrait refléter les ventes supplémentaires à court terme (à la fin du projet ou dans l'année suivant la fin du projet). Y a-t-il d'autres retombées espérées, telles que des investissements additionnels, de la création d'emplois, etc.?
Secteur d'activité principal	Industrie dans laquelle le demandeur évolue.
États des résultats et bilan	Remplissez le tableau exactement tel qu'inscrit dans vos états financiers, et ce, pour les trois derniers exercices financiers complétés. Vous ne devez pas faire de modification, altération, ajustement ou arrondissement. Les états financiers reconnus et admissibles au SIAM doivent être externes et vérifiés, examinés ou compilés par un comptable professionnel agréé (CPA). Lors de l'étape de préqualification, il est possible que le MAPAQ exige une copie des états financiers pour finaliser la procédure de validation ou, sur une base aléatoire, pour des fins de contrôle sur l'exactitude des données transmises.
Validation de vos données financières	S'il y a des erreurs dans la saisie des données, le message sous la colonne concernée indiquera « Revérifiez vos données »; dans le cas contraire, le message indiquera « OK ». Transmettez ce formulaire uniquement si les trois colonnes indiquent « OK ». Au besoin, voir la précision à la fin du formulaire ou consulter votre comptable.
Capacité financière et tendance	Les résultats sont automatisés et ajustés. Ils expriment une partie des critères qui doivent être satisfaits par le demandeur. S'il y a un ou plusieurs critères qui ne rencontrent pas les résultats



	recherchés, vous êtes invité à commenter votre situation dans la section commentaires. Peut-être y a-t-il une ou des situations particulières qui expliquent les résultats.
Déclaration	Indiquez le nom et le titre de la personne qui a rempli ce formulaire. Indiquez la date. Sauvegardez-le et retournez-le à l'adresse courriel indiquée au bas du formulaire.

Une fois le formulaire reçu par le MAPAQ, le délai de traitement pour la préqualification est estimé à deux jours ouvrables. Si la préqualification est satisfaisante, vous serez informé rapidement et vous recevrez, dans les jours suivants, d'Aliments du Québec, les instructions pour déposer une demande d'aide financière complète. Si la préqualification est non concluante, vous recevrez soit une demande d'information additionnelle pour finaliser la préqualification ou soit un courriel vous informant que la capacité financière ou les autres critères d'admissibilités ne répondent pas aux exigences du SIAM.

### Précision concernant le Formulaire de coûts de projet

Ce formulaire vous permet d'inscrire les activités que vous envisagez pour la durée du projet. Pour chaque catégorie (« Activité 1 » par exemple), vous devez identifier le type de dépense, le fournisseur connu ou anticipé si connu et le montant estimé. Les informations ci-dessous proposent une interprétation pour chaque dépense admissible ainsi que les pièces justificatives qui seront demandées lors des réclamations.

#### Identification

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Ensemble de dix chiffres attribués à chaque entreprise qui s'immatricule auprès du REQ.
Nom légal du demandeur	Nom légal de l'entreprise tel qu'indiqué au REQ. Dans le cas d'une entreprise à numéro, il est utile d'indiquer entre parenthèses le nom usuel, par exemple 9006-1234 Québec inc. (Bleuets YUL)

#### Activité 1 : Registre de produits

**Note : Si vos produits ne figurent pas dans GS1 Canada, prévoir cette dépense.**

Dans le Formulaire de demande d'aide financière, le demandeur s'engage à partager des informations sur ses produits dans le RAQ d'ici la date de fin du projet. De plus, dans l'éventualité où votre demande est acceptée au SIAM, il y aura une obligation à cet effet dans l'entente de contribution.

Le registre reconnu par les principaux détaillants au Canada ou ailleurs dans le monde est celui proposé par l'organisme GS1. Dans le cadre du projet [Répertoire des aliments québécois](#) (RAQ), le MAPAQ utilise, avec un consentement préalable, des données contenues dans GS1 Canada afin de mettre en valeur des informations sur les produits québécois.



Dépenses admissibles	- Les frais liés à l'abonnement, à l'inscription et aux différents services de GS1 Canada.
Documents à l'appui lors du dépôt de la demande	- Aucun
Pièces justificatives recevables	- Factures et preuve de paiement

## Activité 2 : Spécialiste en développement de marché ou en marketing (salaire)

L'embauche d'un(-e) spécialiste en développement de marché ou en marketing pour la première année d'embauche ou la promotion d'une ressource interne à titre de spécialiste en développement de marché ou en marketing pour une année.

Possibilité de demander à nouveau cette dépense lors d'une nouvelle demande d'aide financière selon les conditions suivantes :

- a) il doit y avoir croissance du chiffre d'affaires entre les deux demandes; et
- b) l'embauche ou la promotion d'une ressource interne doit se traduire par une augmentation des effectifs dans l'équipe chargée du développement de marché ou du marketing.

Dépenses admissibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le cas d'une embauche, le salaire de base est sur une période maximale de 52 semaines en continu.</li> <li>- Dans le cas de la promotion d'une ressource interne, la différence salariale entre les salaires de base (ancien poste par rapport au nouveau poste) pour une période maximale de 52 semaines en continue.</li> <li>- Aide financière maximale : 45 000 \$.</li> </ul>
Documents à l'appui lors du dépôt de la demande	<p>Embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Curriculum vitae (à fournir ultérieurement si le ou la candidat(-e) n'est pas connu(-e).</li> <li>- Organigramme avant/après l'embauche.</li> <li>- Description de poste.</li> </ul> <p>Promotion d'une ressource interne</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Curriculum vitae de l'employé(-e).</li> <li>- Organigramme avant/après la promotion.</li> <li>- Description des deux postes (poste actuel et poste faisant l'objet d'une promotion).</li> </ul>
Pièces justificatives recevables	- Registre de paie, relevé de paie ou bulletin de paie.



**Activité 3 : Marketing**  
**Étude de marché**  
**Banque de données**  
**Sondage**  
**Test de marché**  
**Dégustation à des points de vente**

L'aide financière ne couvre pas le coût des produits consommés ni le coût des consommables (serviettes jetables, cuillères, jetables, etc.).

Dépenses admissibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Honoraires professionnels externes.</li> <li>- Frais pour l'accès ou l'acquisition d'une étude de marché ou pour une banque de données.</li> <li>- Frais pour la conception et la réalisation d'un sondage ou d'un test de marché.</li> <li>- Frais pour des dégustations à des points de vente, spécifiquement pour les produits alimentaires destinés à la consommation humaine.</li> </ul>
Documents à l'appui lors du dépôt de la demande	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre de services, devis ou contrat lorsque les frais ou les honoraires professionnels externes sont supérieurs à 15 000 \$.</li> </ul>
Pièces justificatives recevables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Factures et preuve de paiement.</li> <li>- Copie de l'étude de marché, des données et de la synthèse d'un sondage ou d'un test de marché.</li> </ul>

**Conception et création de contenu**

Conception et création de contenu pour tous les aspects concernant le marketing, notamment pour le placement média, la promotion, l'adaptation d'étiquette ou d'emballage (pour un nouveau marché ou segment de marché), les médias sociaux et le site Web. Le contenu est autant visuel (graphisme, images, photos) que rédactionnel.

Seul le contenu francophone est admissible. La conception et la fabrication d'articles ou de cadeaux, par exemple des crayons, des chandails ou des tasses, ne sont pas considérées comme des dépenses admissibles tout comme l'impression d'étiquettes, d'emballages ou de dépliants.

Dépenses admissibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Honoraires professionnels externes.</li> <li>- Frais pour l'achat de services.</li> </ul>
Documents à l'appui lors du dépôt de la demande	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre de services, devis ou contrat lorsque les frais ou les honoraires professionnels externes sont supérieurs à 15 000 \$.</li> </ul>
Pièces justificatives recevables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Factures et preuve de paiement.</li> <li>- Copie avant/après l'adaptation d'étiquette ou d'emballage pour un nouveau marché ou segment de marché.</li> </ul>





### Plaques d'impression / matrices

Plaques d'impression / matrices lorsqu'il y a adaptation d'un emballage ou d'une étiquette pour un nouveau marché ou segment de marché, inscrivez les produits concernés dans la case « Précision au besoin » sous cette section.

Dépenses admissibles	<ul style="list-style-type: none"><li>- Frais pour l'achat de plaques d'impression / matrices.</li><li>- Aide financière maximale : 15 000 \$.</li></ul>
Documents à l'appui lors du dépôt de la demande	<ul style="list-style-type: none"><li>- Aucun.</li></ul>
Pièces justificatives recevables	<ul style="list-style-type: none"><li>- Factures, preuve de paiement.</li><li>- Copie avant/après de l'image de l'étiquette ou de l'emballage.</li></ul>

### Achat ou placement média/publicitaire

Achat ou placement média/publicitaire avec un détaillant, sur les médias sociaux et sur les plateformes de vente en ligne. S'il y a des frais pour la conception ou le contenu, les déclarer dans la dépense *Conception et création de contenu*.

Dépenses admissibles	<ul style="list-style-type: none"><li>- Honoraires professionnels externes.</li><li>- Frais pour l'achat ou le placement média/publicitaire.</li><li>- Aide financière maximale : 50 000 \$.</li></ul>
Documents à l'appui lors du dépôt de la demande	<ul style="list-style-type: none"><li>- Offre de services, devis ou contrat lorsque les frais ou les honoraires professionnels externes sont supérieurs à 15 000 \$.</li></ul>
Pièces justificatives recevables	<ul style="list-style-type: none"><li>- Factures et preuve de paiement.</li></ul>

### Services professionnels d'un influenceur ou d'un ambassadeur de marque Gestion/animation des réseaux sociaux

Dépenses admissibles	<ul style="list-style-type: none"><li>- Honoraires professionnels externes.</li><li>- Aide financière maximale : 15 000 \$.</li></ul>
Documents à l'appui lors du dépôt de la demande	<ul style="list-style-type: none"><li>- Offre de services, devis ou contrat lorsque les frais ou les honoraires professionnels externes sont supérieurs à 15 000 \$.</li></ul>
Pièces justificatives recevables	<ul style="list-style-type: none"><li>- Factures et preuve de paiement.</li></ul>



### Frais de référencement d'une chaîne de détail pour un nouveau produit

Dépenses admissibles	- Frais de référencement. - Aide financière maximale : 40 000 \$.
Documents à l'appui lors du dépôt de la demande	- Aucun.
Pièces justificatives recevables	- Factures et preuve de paiement.

### Activité 4 : Développement des affaires

#### Actualisation d'une stratégie de commercialisation

Dépenses admissibles	- Honoraires professionnels externes.
Documents à l'appui lors du dépôt de la demande	- Offre de services, devis ou contrat lorsque les frais ou les honoraires professionnels externes sont supérieurs à 15 000 \$.
Pièces justificatives recevables	- Factures et preuve de paiement. - Copie de la stratégie de commercialisation actualisée.

#### Enregistrement de marques de commerce

Enregistrement de marques de commerce, d'un sigle distinctif ou d'un nom commercial pour désigner des produits auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC).

Dépenses admissibles	- Honoraires professionnels externes. - Frais d'enregistrement auprès de l'OPIC. - Aide financière maximale : 20 000 \$.
Documents à l'appui lors du dépôt de la demande	- Offre de services, devis ou contrat lorsque les frais ou les honoraires professionnels externes sont supérieurs à 15 000 \$.
Pièces justificatives recevables	- Factures et preuve de paiement.

#### Frais d'adhésion à une association

Les frais pour la première année d'adhésion à une association en lien avec le développement des affaires au Québec. Par exemple, Aliments du Québec, CIBIM et CTAQ.

Dépenses admissibles	- Frais d'adhésion pour la première année.
Documents à l'appui lors du dépôt de la demande	- Aucun.
Pièces justificatives recevables	- Factures et preuve de paiement.

#### Travaux de développement en lien avec le site Web du demandeur

Travaux de développement en lien avec le site Web du demandeur pour la commercialisation et le développement de marché, incluant par exemple, le référencement Web et l'ajout d'une plateforme Web transactionnelle; pour un nouveau marché ou segment de marché au Québec.



Dépenses admissibles	- Honoraires professionnels externes. - Aide financière maximale : 20 000 \$.
Documents à l'appui lors du dépôt de la demande	- Offre de services, devis ou contrat lorsque les frais ou les honoraires professionnels externes sont supérieurs à 15 000 \$.
Pièces justificatives recevables	- Factures et preuve de paiement.

### Frais fixes pour un accès à une plateforme de vente en ligne ou de maillage d'affaires

Frais fixes pour un plan d'accès ou un abonnement à une plateforme de vente en ligne ou de maillage d'affaires, visant les professionnels de l'industrie ou les consommateurs au Québec. Les frais fixes peuvent être sur une base mensuelle ou annuelle. Les autres services offerts, comme par exemple, les frais de livraison ou les redevances/commissions, ne sont pas des dépenses admissibles. Les frais en lien avec du positionnement de produit ou de mise en valeur de produit ou d'une marque de commerce sont admissibles dans l'Activité 3 *Achat ou placement média/publicitaire*.

Dépenses admissibles	- Frais pour le plan d'accès ou l'abonnement.
Documents à l'appui lors du dépôt de la demande	- Aucun.
Pièces justificatives recevables	- Factures et preuve de paiement.

### Frais fixes sur une base mensuelle pour les services d'un nouveau courtier, pour la première année

#### Honoraires professionnels d'un spécialiste externe pour démarcher de nouveaux clients

#### Honoraires professionnels d'un spécialiste externe en merchandising

Le but du merchandising est de placer judicieusement chaque produit dans le magasin pour qu'il puisse se vendre plus facilement. Les spécialistes du merchandising peuvent aussi rencontrer les gérants ou les gérants de section pour bien promouvoir le produit, récolter les avis, positionner le produit ou vérifier que le positionnement respecte l'entente entre les parties.

Dépenses admissibles	- Honoraires professionnels externes. - Aide financière maximale : 25 000 \$.
Documents à l'appui lors du dépôt de la demande	- Offre de services, devis ou contrat lorsque les frais ou les honoraires professionnels externes sont supérieurs à 15 000 \$.
Pièces justificatives recevables	- Factures et preuve de paiement.



## Accès, abonnement et services du Système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO)

Démarches en vue d'obtenir un contrat par appel d'offres ou sur invitation

Dépenses admissibles	- Frais pour l'abonnement ou l'accès au SEAO incluant les services offerts. - Honoraires professionnels externes.
Documents à l'appui lors du dépôt de la demande	- Offre de services, devis ou contrat lorsque les frais ou les honoraires professionnels externes sont supérieurs à 15 000 \$.
Pièces justificatives recevables	- Factures et preuve de paiement.

### Activité 5 : Salons professionnels et salons majeurs de l'industrie

Salons professionnels, en présentiels ou virtuels, et salons majeurs de l'industrie doivent être en lien direct avec le circuit long de commercialisation. Les frais d'inscription du demandeur et de ses employés, de location d'espace et d'équipements, d'aménagement du kiosque, de participation à des conférences et d'autres frais en lien direct avec le salon. Les frais de transport et d'expédition de produits, de matériel et de marchandise.

Pour les frais en lien direct avec le salon, cela pourrait être par exemple la location d'un espace additionnel pour une démonstration privée, l'activation d'une initiative marketing sur place, etc.

Un salon professionnel s'adresse exclusivement aux professionnels de l'industrie. Par exemple, le Salon International de l'Alimentation au Canada à Montréal ou encore un salon distributeur tel que Métro, Colabor, GFS et Sysco.

Un salon majeur de l'industrie s'adresse principalement aux consommateurs. Par exemple, le salon Expo Manger Santé et Vivre vert.

Les types d'évènements suivants ne sont pas admissibles : marché public, festival, foire artisanale et activité corporative. L'aide financière ne couvre pas le coût des produits consommés ou offerts sur place, ni le coût des consommables (serviettes jetables, cuillères jetables, etc.) ni l'achat de petits électroménagers ou d'appareils de cuissons ou de préparation incluant les accessoires afférents.

Dépenses admissibles	- Frais en lien avec l'inscription individuelle, l'inscription de l'entreprise, la location d'espace et d'équipements, l'aménagement de l'espace et du kiosque, la participation à des conférences et les autres frais directs en lien avec le salon.
Documents à l'appui lors du dépôt de la demande	- Aucun.



Pièces justificatives recevables	- Factures et preuve de paiement.
----------------------------------	-----------------------------------

### Demande de révision

Le demandeur peut demander une révision d'une décision rendue s'il juge qu'il y a eu, dans l'analyse de sa demande, une erreur basée sur des faits concernant une ou plusieurs raisons invoquées comme motif dans la lettre de refus. Les décisions qui peuvent faire l'objet d'une demande de révision sont les suivantes : non recevable (Étape 2), non admissible (Étape 2) et non retenue (Étape 3).

Le demandeur dispose de vingt jours ouvrables suivant la réception de la communication à cet effet pour déposer une demande de révision. Le demandeur doit remplir le formulaire disponible sur demande à Aliments du Québec.

La révision se base sur les documents déposés lors de la demande initiale. Le dépôt de documents additionnels qui n'étaient pas inclus lors de la demande initiale n'est pas accepté.

La demande de révision sera étudiée par un comité des personnes n'ayant pas pris part à la décision contestée. Une réponse sera rendue dans les trente jours ouvrables.

